



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté n° 21 416 du 19 mai 2025 modifiant le délai de l'arrêté préfectoral complémentaire n° 21 378 du 6 décembre 2024, la société ASTREA PHARMA est tenue de réaliser une étude d'acceptabilité du bief de l'Indre et de modifier la surveillance des rejets aqueux de son site situé 18 rue de Montbazou sur le territoire de la commune de MONTS.

Le texte intégral de l'arrêté peut être consulté en mairie de Monts et sur le site www.indre-et-loire.gouv.fr.